

Nombre de conseillers : en exercice : 32
présents : 26
votants : 28

L'an deux mille dix-neuf et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie **en session ordinaire**, à la Mairie déléguée d'Amions, sous la présidence de Georges BERNAT, Maire.
Date de la convocation : 25 mars 2019

Présents : Georges BERNAT, Michel DARMET, Régine RAJOT, Sébastien PERRON, Josette TEISSIERE, Marie-Claude L'HOSPITAL, Daniel MURON, Chantal LACHAT, Gilles SENDRA, Anne DONJON, Hubert COUAVOUX, Laëtitia PARIGNY, Carole L'HOSPITAL, Jordane GARDETTE, Emmanuel SAPEY, Frédéric FARRA, Christophe COLOMBAT, David DEBOUT, Sylvain TOLA, Pierre-Olivier RAJOT, Robert VALLAS, Adrien RAJOT, Chantal GARDON, Audrey GUIGON, Arlette PILON, Olivier COUDOUR

Absents excusés : Aurélie THEVENON, Chantal DELOMIER, Pascal DESGOUTTE, Hervé BOULLIER

Représentés : Olivier TOURNIER par Régine RAJOT, Jean Maurice RAMBAUD par Arlette PILON

Secrétaire de séance : Sylvain TOLA

DE_2019_0104_51 - Objet : TARIFS 2019 - CANTINE SCOLAIRE

Le Maire expose : par délibération n° 2015 04 001, le conseil municipal de l'ancienne commune de Saint-Paul-de-Vezelin a confirmé à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAD) sa demande visant à intégrer le service intercommunal pour la fabrication et la livraison des repas à compter de la rentrée 2015. Par délibération n° DE 2018_0706_016 du 7/6/2018 du Conseil de la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable relative aux tarifs des prestations de la cuisine centrale intercommunale, à compter du 1/9/2018, le prix du repas "enfant" a été porté à 4,60 € (au lieu de 4 €, prix de repas : non livré, en liaison chaude).

Le Maire rappelle :

- le service "cantine" profite largement aux enfants scolarisés à l'école communale à travers la quantité de repas commandés par les familles ;
- le tarif fixé par délibération n° DE 2018_05_003 prise le 25/7/2018 par le conseil municipal de l'ancienne commune de Saint-Paul-de-Vezelin.

Le Maire invite le Conseil municipal à voter le tarif des repas servis à la cantine de l'école publique communale.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire les prix pratiqués depuis la rentrée scolaire 2018, et vote le tarif suivant pour l'année 2019 :

- Montant du repas "élève" : 3,80 €, prix unitaire à payer par les familles ;
- Montant du repas "adulte" : 10,50 € (enseignant ou personne participant à l'action éducative ou intervenant ponctuellement à l'école).

Décisions acquiescées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
CERTIFIE CONFORME.

A Vezelin-sur-Loire,
Le 31 mai 2019
Le Maire,
Georges BERNAT



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
COMPTE TENU DE LA
RÉCEPTION EN SOUS-PRÉFECTURE
LE 31.05.2019
PUBLICATION 09/14/2019
NOTIFICATION
LE MAIRE



Georges BERNAT